

CHAPITRE V

1. Vocavitque Moyses omnem Israel, et dixit ad eum : Audi, Israel, ceremonias atque judicia, quæ ego loquor in auribus vestris hodie; discite ea, et opere complete.

2. Dominus Deus noster pepigit nobiscum foedus in Horeb.

3. Non cum patribus nostris iniiit pactum, sed nobiscum qui in præsentiarum sumus, et vivimus.

4. Facie ad faciem locutus est nobis in monte, de medio ignis.

5. Ego sequester et medius fui inter Dominum et vos in tempore illo, ut annuntiarem vobis verba ejus; timuistis enim ignem, et non ascendistis in montem, et ait :

6. Ego Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti, de domo servitutis.

7. Non habebis deos alienos in conspectu meo.

8. Non facies tibi sculptile, nec similitudinem omnium quæ in cælo sunt desuper, et quæ in terra deorsum, et quæ versantur in aquis sub terra.

9. Non adorabis ea, et non coles; ego enim sum Dominus Deus tuus, Deus æmulator, reddens iniquitatem patrum super filios in tertiam et quartam generationem his qui oderunt me,

1. Moïse, ayant donc fait venir tout le peuple d'Israël, lui dit : Écoutez, Israël, les cérémonies et les ordonnances que je vous fais entendre aujourd'hui; apprenez-les, et pratiquez-les :

2. Le Seigneur notre Dieu a fait alliance avec nous à l'Horeb.

3. Il n'a point fait alliance avec nos pères, mais avec nous qui sommes et qui vivons aujourd'hui.

4. Il nous a parlé face à face sur la montagne, du milieu du feu.

5. Je fus alors l'entremetteur et le médiateur entre le Seigneur et vous, pour vous annoncer ses paroles. Car vous appréhendiez ce *grand* feu, et vous n'êtes point montés sur la montagne; et il dit :

6. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de l'Égypte, de la maison de servitude.

7. Vous n'aurez point de dieux étrangers en ma présence.

8. Vous ne vous ferez point d'image sculptée, ni de représentations de tout ce qui est ou en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou qui vit sous terre dans les eaux.

9. Vous ne les adorerez et ne les servirez point. Car je suis le Seigneur votre Dieu, un Dieu jaloux, qui punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent;

§ I. — Le Décalogue. V, 1-33.

C'est évidemment par lui que devait commencer la récapitulation générale des lois sinaïtiques, auxquelles il avait servi de base. — Sur la division des dix préceptes, voyez Ex. xx, 1, et l'explication.

1^o Exorde solennel. V, 1-5.

CHAP. V. — 1^a. Introduction historique. — *Vocavit...*, *omnem Israel*. Transition majestueuse, en rapport avec l'importance spéciale du discours.

1^b-5. Introduction logique, où sont brièvement exposés les motifs pratiques pour lesquels Moïse prenait la parole. — *In auribus vestris*. La plus grande partie de la génération présente n'avait pas assisté à la promulgation du Sinaï. — *Pepigit foedus* (*b'rit*) : tel était le but essentiel de la loi donnée à Israël; elle avait établi l'alliance théocratique. — *Non cum patribus nostris*... Fréquente tournure hébraïque, pour signifier : Ce

n'est pas seulement avec nos pères, mais aussi avec nous que Dieu a fait alliance. Selon d'autres commentateurs, le mot « pères » désignerait les patriarches Abraham, Isaac et Jacob. Nous préférons le premier sentiment. — *Ego sequester et medius*... Moïse rappelle la part qu'il a prise à cette alliance. Dieu avait d'abord promulgué le Décalogue de sa propre bouche, Ex. xx, 1; mais les Hébreux, effrayés, s'étaient enfuis du pied de la montagne, en demandant que Moïse leur communiquât le reste des volontés divines : il était ainsi devenu le médiateur entre eux et Jéhovah. Cf. vers. 23 et ss.; Gal. iii, 19.

2^o Les dix commandements de Dieu. V, 6-21. Une comparaison établie entre ce passage et Ex. xx, 2-17, ne révèle que des variantes sans importance. La formule *sicut præceptum*..., qui revient à trois reprises (vers. 12, 15, 16), est en rapport avec le caractère spécial de cette seconde promulgation.

6-11. Les deux premiers commandements.

10. et qui fais miséricorde jusqu'à mille et mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes.

11. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain; car celui qui aura attesté la sainteté de son nom sur une chose vaine ne sera point impuni.

12. Observez le jour du sabbat, et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné.

13. Vous travaillerez pendant six jours, et vous ferez alors tous vos ouvrages.

14. Mais le septième jour est celui du sabbat, c'est-à-dire le jour du repos du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni aucune de vos bêtes, ni l'étranger qui est au milieu de vous; afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous.

15. Souvenez-vous que vous avez vous-même été esclave dans l'Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tiré; par sa main toute-puissante, et en déployant toute la force de son bras. C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le jour du sabbat.

16. Honorez votre père et votre mère, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné, afin que vous viviez longtemps, et que vous soyez heureux dans la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

17. Vous ne tuerez point.

18. Vous ne commettrez point d'adultère.

19. Vous ne déroberez point.

20. Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

21. Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne.

22. Le Seigneur prononça ces paroles avec une voix forte, devant vous tous,

10. et faciens misericordiam in multa millia diligentibus me, et custodientibus præcepta mea.

11. Non usurpabis nomen Domini Dei tui frustra; quia non erit impunitus qui super re vana nomen ejus assumpserit.

12. Observa diem sabbati, ut sanctifices eum, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus.

13. Sex diebus operaberis, et facies omnia opera tua.

14. Septimus dies sabbati est, id est, requies Domini Dei tui. Non facies in eo quidquam operis tu, et filius tuus, et filia, servus et ancilla, et bos, et asinus, et omne jumentum tuum, et peregrinus qui est infra portas tuas; ut requiescat servus tuus, et ancilla tua, sicut et tu.

15. Memento quod et ipse servieris in Ægypto, et eduxerit te inde Dominus Deus tuus in manu forti, et brachio extento. Idecirco præcepit tibi ut observares diem sabbati.

16. Honora patrem tuum et matrem, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus, ut longo vivas tempore, et bene sit tibi in terra quam Dominus Deus tuus daturus est tibi.

17. Non occides.

18. Neque mœchaberis.

19. Furtumque non facies.

20. Nec loqueris contra proximum tuum falsum testimonium.

21. Non concupisces uxorem proximi tui, non domum, non agrum, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.

22. Hæc verba locutus est Dominus ad omnem multitudinem vestram in

12-15. Le troisième commandement. — *Sicut et tu* (vers. 14) : trait nouveau et délicat. — *Memento quod et ipse...* C'est la modification la plus considérable de la seconde rédaction; elle suggère un motif de fidélité au repos du sabbat plus en rapport avec les circonstances actuelles. Cf. Ex. xx, 11.

16-21. Les sept autres commandements. — Au vers. 21, l'hébreu emploie deux verbes distincts,

au lieu du simple *concupisces* : Tu ne désireras pas la femme de ton prochain, et tu ne convoiteras pas sa maison... Remarquez l'addition du mot *agrum*, inutile autrefois, et qui allait bientôt avoir un sens très pratique.

3^e Moïse fait ressortir les circonstances principales de la première promulgation du Décalogue. V, 22-23.

22. Les tables de la loi. — *Nihil addens am-*

monte, de medio ignis et nubes, et caliginis, voce magna, nihil addens amplius; et scripsit ea in duabus tabulis lapideis, quas tradidit mihi.

23. Vos autem postquam audistis vocem de medio tenebrarum, et montem ardere vidistis, accessistis ad me omnes principes tribuum, et majores natu, atque dixistis :

24. Ecce ostendit nobis Dominus Deus noster majestatem et magnitudinem suam; vocem ejus audivimus de medio ignis; et probavimus hodie quod, loquente Deo cum homine, vixerit homo.

25. Cur ergo moriemur, et devorabit nos ignis hic maximus? Si enim audierimus ultra vocem Domini Dei nostri, moriemur.

26. Quid est omnis caro, ut audiat vocem Dei viventis, qui de medio ignis loquitur sicut nos audivimus, et possit vivere?

27. Tu magis accede, et audi cuncta quæ dixerit Dominus Deus noster tibi; loquerisque ad nos, et nos audientes faciemus ea.

28. Quod cum audisset Dominus, ait ad me : Audi vi vocem verborum populi hujus quæ locuti sunt tibi; bene omnia sunt locuti.

29. Quis det talem eos habere mentem, ut timeant me, et custodiant universa mandata mea in omni tempore, ut bene sit eis, et filiis eorum in sempiternum?

30. Vade, et dic eis : Revertimini in tentoria vestra.

31. Tu vero hic sta mecum, et loquar tibi omnia mandata mea, et ceremonias atque judicia, quæ docebis eos, ut faciant ea in terra quam dabo illis in possessionem.

32. Custodite igitur et facite quæ præcepit Dominus Deus vobis; non declinabitis neque ad dexteram, neque ad sinistram;

sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, sans y ajouter rien de plus; et il les écrivit sur les deux tables de pierre qu'il me donna.

23. Mais après que vous eûtes entendu sa voix du milieu des ténèbres, et que vous eûtes vu la montagne tout en feu, vous m'envoyâtes tous les princes de vos tribus et vos anciens, et vous me dîtes :

24. Le Seigneur notre Dieu nous a fait voir sa majesté et sa grandeur; nous avons entendu sa voix du milieu du feu, et nous avons éprouvé aujourd'hui que Dieu a parlé à un homme, sans que l'homme en soit mort.

25. Pourquoi donc mourrons-nous, et serons-nous dévorés par ce grand feu? Car si nous entendons davantage la voix du Seigneur notre Dieu, nous mourrons.

26. Qu'est tout homme revêtu de chair, pour pouvoir entendre la voix du Dieu vivant, et parlant du milieu du feu, comme nous l'avons entendue, sans qu'il en perde la vie?

27. Approchez-vous donc plutôt vous-même de lui; et écoutez tout ce que le Seigneur notre Dieu vous dira : vous nous le rapporterez ensuite, et quand nous l'aurons appris, nous le ferons.

28. Le Seigneur, ayant entendu cela, me dit : J'ai entendu les paroles que ce peuple vous a dites; il a bien parlé dans tout ce qu'il a dit.

29. Qui leur donnera un tel esprit et un tel cœur, qu'ils me craignent, et qu'ils gardent en tout temps tous mes préceptes, afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs enfants?

30. Allez, et dites-leur : Retournez dans vos tentes.

31. Et pour vous, demeurez ici avec moi, et je vous dirai tous mes commandements, mes cérémonies et mes ordonnances; et vous les leur enseignerez, afin qu'ils les observent dans la terre que je leur donnerai en héritage.

32. Observez donc et exécutez ce que le Seigneur *votre* Dieu vous a commandé. Vous ne vous détournez ni à droite ni à gauche;

pittus. C.-à-d. que Dieu se borna à faire au peuple cette communication directe, et qu'il cessa ensuite de lui parler en personne. — *Scripti ea...* Un peu plus tard, comme il sera dit au chap. ix, 9-12.

23-27. Requête pressante des Hébreux épouvantés. Cf. Ex. xx, 18-21. Le récit actuel est plus complet.

28-31. La réponse du Seigneur à cette requête. Détails complètement nouveaux. — *Bene... sunt locuti.* Leur demande provenait, en effet, du sentiment qu'ils avaient de leur indignité.

32-33. Conclusion : la parfaite obéissance au Décalogue (*neque ad dexteram...*, trait pittoresque).

33. mais vous marcherez par la voie que le Seigneur votre Dieu vous a prescrite, afin que vous viviez, que vous soyez heureux, et que vos jours se multiplient dans la terre que vous allez posséder.

33. sed per viam, quam præcepit Dominus Deus vester, ambulabit, ut vivatis, et bene sit vobis, et protelentur dies in terra possessionis vestræ.

CHAPITRE VI

1. Voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous enseigner, afin que vous les observiez dans la terre dont vous allez vous mettre en possession ;

2. afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et que, tous les jours de votre vie, vous gardiez tous ses commandements et ses préceptes que je vous donne, à vous, à vos enfants, et aux enfants de vos enfants, et que vous viviez longtemps *sur la terre*.

3. Écoutez, Israël, et ayez grand soin de faire ce que le Seigneur vous a commandé, afin que vous soyez heureux, et que vous vous multipliez de plus en plus, selon la promesse que le Seigneur, le Dieu de vos pères, vous a faite de vous donner une terre où couleraient le lait et le miel.

4. Écoutez, Israël : le Seigneur notre Dieu est le *seul* et unique Seigneur.

5. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces.

6. Ces commandements, que je vous donne aujourd'hui, seront gravés dans votre cœur.

7. Vous en instruirez vos enfants ; vous les méditerez quand vous serez assis dans votre maison, et que vous marcherez dans le chemin, *la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil*.

8. Vous les lierez comme un signe dans votre main ; vous les porterez *sur le front* entre vos yeux ;

1. Hæc sunt præcepta, et ceremoniæ atque judicia, quæ mandavit Dominus Deus vester ut docerem vos, et faciatis ea in terra, ad quam transgredimini possidendam ;

2. ut timeas Dominum Deum tuum, et custodias omnia mandata et præcepta ejus, quæ ego præcipio tibi, et filiis, ac nepotibus tuis, cunctis diebus vitæ tuæ, ut prolongentur dies tui.

3. Audi, Israël, et observa ut facias quæ præcepit tibi Dominus, et bene sit tibi, et multipliceris amplius, sicut pollicitus est Dominus Deus patrum tuorum tibi terram lacte et melle manantem.

4. Audi, Israël, Dominus Deus noster, Dominus unus est.

5. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua.

6. Eruntque verba hæc, quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo ;

7. et narrabis ea filiis tuis, et mediteris in eis sedens in domo tua, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens.

8. Et ligabis ea quasi signum in manu tua, eruntque et movebuntur inter oculos tuos ;

§ II. — L'amour de Dieu, motif suprême d'obéissance à la loi. VI, 1-26.

Après avoir ainsi promulgué à nouveau le Décalogue, Moïse, dans une série d'exhortations pressantes (vi-xi), en commente les points les plus importants, non sans suggérer à son auditoire divers motifs de fidélité : l'amour, la crainte, l'espérance.

1° Obéir par amour. VI, 1-9.

CHAP. VI. — 1-3. Introduction et transition.

4-9. Aimer Dieu souverainement, et d'une manière pratique. — 1° Un seul Dieu, qui mérite tout l'amour de son peuple, vers. 4-5. Magnifiques paroles, dont les Juifs ont le droit d'être fiers, car elles contiennent un grand dogme, celui de l'unité de Dieu, et un admirable précepte, celui de la charité parfaite. — *Dominus Deus...*

9. scribesque ea in limine et ostiis domus tuæ.

10. Cumque introduxerit te Dominus Deus tuus in terram pro qua iuravit patribus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob, et dederit tibi civitates magnas et optimas, quas non ædificasti,

11. domos plenas cunctarum opum, quas non exstruxisti, cisternas quas non fodisti, vineta et oliveta quæ non plantasti,

12. et comederis, et saturatus fueris;

13. cave diligenter, ne obliviscaris Domini, qui eduxit te de terra Ægypti, de domo servitutis. Dominum Deum tuum timebis, et illi soli servies, ac per nomen illius iurabis.

14. Non ibitis post deos alienos cunctarum gentium, quæ in circuitu vestro sunt,

15. quoniam Deus æmulator, Dominus Deus tuus in medio tui; nequando irascatur furor Domini Dei tui contra te, et auferat te de superficie terræ.

16. Non tentabis Dominum Deum tuum, sicut tentasti in loco tentationis.

9. vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de la porte de votre maison.

10. Et lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans la terre qu'il a promise avec serment à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, et qu'il vous aura donné de grandes et de très bonnes villes que vous n'aurez point fait bâtir,

11. des maisons pleines de toutes sortes de biens, que vous n'aurez point construites, des citernes que vous n'aurez point creusées, des vignes et des plants d'oliviers que vous n'aurez pas plantés,

12. et que vous serez nourris et rassasiés de toutes ces choses;

13. prenez bien garde de ne pas oublier le Seigneur, qui vous a tiré du pays d'Égypte et de la maison de servitude. Vous craindrez le Seigneur votre Dieu; vous ne servirez que lui seul, et vous ne jurez que par son nom.

14. Vous ne suivrez point les dieux étrangers d'aucune des nations qui sont autour de vous;

15. parce que le Seigneur votre Dieu, qui est au milieu de vous, est un Dieu jaloux; de peur que la fureur du Seigneur votre Dieu ne s'allume contre vous, et qu'il ne vous extermine de dessus la terre.

16. Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu, comme vous l'avez tenté au lieu de la tentation.

Dans l'hébr. : Jéhovah notre Dieu, Jéhovah (est) unique. Il n'y a donc qu'un seul Dieu, qui est Jéhovah, le Dieu d'Israël; les idoles païennes ne sont rien. — *Diligens*... A ce Dieu unique les Hébreux doivent donner toutes leurs affections, comme l'exprime cette belle formule, qui multiplie les synonymes afin d'insister avec plus d'énergie sur le précepte. *Ex toto corde* : le cœur, centre des affections; *ex tota anima* : l'âme, centre de la personnalité; *ex tota fortitudine* : la puissance, en laquelle se concentrent toutes les forces de notre volonté. Toutes les facultés humaines sont donc ainsi conviées à l'amour. Vraiment, c'est là « le premier et le plus grand commandement de la loi », comme l'a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ (Matth. xxii, 37-40). — 2^e Cet amour parfait réclame une parfaite obéissance, vers. 6-9. *Verba hæc in corde tuo* : l'accomplissement de la loi, affaire de l'esprit, qui doit y penser toujours (*sedens, ambulans*...), charmants détails; *dormiens*, en te couchant; bien plus, affaire du cœur ! — Du cœur, les prescriptions célestes passeront sur les lèvres des fervents Israélites : *narrabis ea*... Du cœur, aux mains et aux yeux (sur l'usage des *filin* ou phylactères, voyez Ex. xiii, 16, et la note). — *Scribes ea in limine* (hébr. : *m'zazot*)... La coutume de placer des inscriptions sur les

portes existait déjà dans l'antique Égypte (*Atl. arch.*, pl. xiii, fig. 7; pl. xiv, fig. 3), et elle n'a pas disparu dans l'Égypte moderne (*tbiâ*, pl. xiv, fig. 6) : Moïse recommande aux Hébreux quelque chose d'analogue. De là l'usage de la *m'zuzah*, sorte d'étui en bois ou en métal, que l'on suspend à l'un des poteaux des portes, après y avoir inséré un rouleau de parchemin sur lequel on a écrit les passages, Deut., vi, 4-9; xi, 13-20. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. cx, fig. 11-12.

2^e Ne pas oublier le Seigneur parmi les délices de Chanaan. vi, 10-19.

10-13. Admirable description de la Terre sainte et de ses joies prochaines. Mais le bonheur a ses périls, et rend facilement oublieux. Donc, *cave... ne obliviscaris*... — La seconde moitié du vers. 13 (*Dominum Deum*...) a fourni à Jésus-Christ sa troisième réponse au tentateur. Cf. Matth. iv, 10. *Soli* a été ajouté par les LXX et par la Vulgate. — *Per nomen illius*... Le serment, quand il est nécessaire, est un hommage rendu à Dieu et à son saint nom.

14-15. Dangers de l'idolâtrie.

16. Ne pas tenter Dieu. — *Non tentabis*... Le Sauveur a également cité cette parole au démon, Matth. iv, 7. — *In loco tentationis*. Hébr. : à Massah. Voy. Ex. xvi, 8, 7, et le commentaire.

17. Gardez les préceptes du Seigneur votre Dieu, les ordonnances et les cérémonies qu'il vous a prescrites.

18. Faites ce qui est bon et agréable aux yeux du Seigneur, afin que vous soyez heureux, et que vous possédiez cet excellent pays où vous allez entrer, que le Seigneur a juré de donner à vos pères,

19. en leur promettant d'exterminer devant vous tous vos ennemis.

20. Et lorsque vos enfants vous interrogeront à l'avenir, et vous diront : Que signifient ces commandements, ces cérémonies et ces ordonnances que le Seigneur notre Dieu nous a prescrites ?

21. vous leur direz : Nous étions esclaves du pharaon en Égypte, et le Seigneur nous a tirés de l'Égypte avec une main forte ;

22. il a fait devant nos yeux en Égypte de grands miracles et des prodiges terribles contre le pharaon et contre toute sa maison ;

23. et il nous a tirés de ce pays-là pour nous faire entrer dans cette terre, qu'il avait promis avec serment à nos pères de nous donner ;

24. et le Seigneur nous a commandé ensuite d'observer toutes ces lois, et de craindre le Seigneur notre Dieu, afin que nous soyons heureux tous les jours de notre vie, comme nous le sommes aujourd'hui.

25. Le Seigneur notre Dieu nous fera miséricorde, si nous observons et si nous pratiquons devant lui tous ses préceptes, selon qu'il nous l'a commandé.

17. Custodi præcepta Domini Dei tui, ac testimonia et ceremonias quas præcepit tibi ;

18. et fac quod placitum est et bonum in conspectu Domini, ut bene sit tibi, et ingressus possideas terram optimam, de qua juravit Dominus patribus tuis,

19. ut deleret omnes inimicos tuos coram te, sicut locutus est.

20. Cumque interrogaverit te filius tuus cras, dicens : Quid sibi volunt testimonia hæc, et ceremoniæ, atque iudicia, quæ præcepit Dominus Deus noster nobis ?

21. dices ei : Servi eramus pharaonis in Ægypto, et eduxit nos Dominus de Ægypto in manu forti ;

22. fecitque signa atque prodigia magna et pessima in Ægypto contra pharaonem, et omnem domum illius, in conspectu nostro ;

23. et eduxit nos inde, ut introductis daret terram, super qua juravit patribus nostris.

24. Præcepitque nobis Dominus, ut faciamus omnia legitima hæc, et timeamus Dominum Deum nostrum, ut bene sit nobis cunctis diebus vitæ nostræ, sicut est hodie.

25. Eritque nostri misericors, si custodierimus et fecerimus omnia præcepta ejus coram Domino Deo nostro, sicut mandavit nobis.

CHAPITRE VII

1. Lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans cette terre que vous allez posséder, et qu'il aura exterminé devant vous de nombreuses nations, les Héthéens, les Gergézéens,

1. Cum introduxerit te Dominus Deus tuus in terram quam possessurus ingrederis, et deleverit gentes multas coram te, Hethæum, et Gergezæum, et Amorhæum, Chananæum, et Pherezæum, et

17-19. Promesses aux obéissants.

3^e Prêcher l'amour de Dieu aux générations suivantes. VI, 20-25.

C'est un développement du vers. 7.

20-25. *Cras* : le concret, pour désigner tous les temps à venir. — La réponse du père à son fils (vers. 21-25) contient un excellent résumé des principaux bienfaits du Seigneur envers Israël, cités comme motif d'obéissance. — *Erit...* nostri misericors. De même les LXX. Dans

l'hébreu : Et justice sera à nous. C.-à.-d. : Dieu nous estimera justes, si nous observons...

§ III. — *Extirpation de l'idolâtrie et des idolâtres.* VII, 1-26.

1^o N'avoir aucun commerce avec les Chananéens, mais les exterminer. VII, 1-10.

CHAP. VII. — 1-5. Conduite à tenir envers les habitants de Chanaan. Cf. Ex. xxiii, 27-33. — *Septem gentes* ; les sept principales, pour repré-

Hevæum, et Jebusæum, septem gentes multo majoris numeri quam tu es, et robustiores te;

2. tradideritque eas Dominus Deus tuus tibi, percuties eas usque ad interfectionem. Non inibis cum eis fœdus, nec misereberis earum,

3. neque sociabis cum eis conjugia. Filiam tuam non dabis filio ejus, nec filiam illius accipies filio tuo;

4. quia seducet filium tuum, ne sequatur me, et ut magis serviat diis alienis. Irasceturque furor Domini, et delebit te cito.

5. Quin potius hæc facietis eis : Aras eorum subvertite, et confringite statuas, lucosque succidite, et sculptilia comburite;

6. quia populus sanctus es Domino Deo tuo. Te elegit Dominus Deus tuus, ut sis ei populus peculiaris de cunctis populis qui sunt super terram.

7. Non quia cunctas gentes numero vincebatis, vobis junctus est Dominus, et elegit vos, cum omnibus sitis populis pauciores;

8. sed quia dilexit vos Dominus, et custodivit juramentum, quod juravit patribus vestris; eduxitque vos in manu forti, et redemit de domo servitutis, de manu pharaonis, regis Ægypti.

9. Et scies, quia Dominus Deus tuus,

les Amorhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens, qui sont sept peuples beaucoup plus nombreux et plus puissants que vous;

2. lorsque le Seigneur votre Dieu vous les aura livrés, vous les ferez tous passer au fil de l'épée, sans qu'il en demeure un seul. Vous ne ferez point d'alliance avec eux, et vous n'aurez aucune compassion d'eux.

3. Vous ne contracterez point de mariage avec ces peuples. Vous ne donnerez point vos filles à leurs fils, et vos fils n'épouseront point leurs filles;

4. parce qu'elles séduiront vos fils, et leur persuaderont de m'abandonner, et d'adorer des dieux étrangers plutôt que moi. Ainsi la fureur du Seigneur s'allumera contre vous, et vous exterminera dans peu de temps.

5. Voici, au contraire, la manière dont vous agirez avec eux. Renversez leurs autels, brisez leurs statues, abattez leurs bois profanes, et brûlez toutes leurs sculptures idolâtriques,

6. parce que vous êtes un peuple saint et consacré au Seigneur votre Dieu. Le Seigneur votre Dieu vous a choisi, afin que vous fussiez le peuple qui lui appartînt en propre d'entre tous les peuples qui sont sur la terre.

7. Ce n'est point parce que vous surpassiez en nombre toutes les nations, que le Seigneur s'est uni à vous et vous a choisis pour lui, puisqu'au contraire vous êtes en plus petit nombre que tous les autres peuples;

8. mais c'est parce que le Seigneur vous a aimés, et qu'il a gardé le serment qu'il avait fait à vos pères, en vous faisant sortir de l'Égypte par sa main toute-puissante, en vous rachetant de cette maison de servitude, et en vous tirant des mains du pharaon, roi d'Égypte.

9. Vous saurez donc que le Seigneur

senter toutes les autres (sept, le nombre parfait). Sur leurs districts respectifs, voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v. — *Percuties*... Hébr. : *haḥarem ṭaḥarim*, l'anathème. Cf. Lev. xxvii, 28 et ss. — A plus forte raison, ne former avec eux aucune sorte d'alliance (*non inibis*...), à cause de leur dépravation contagieuse. Cf. Ex. xxxiv, 15-16. — *Quin potius* (vers. 5)... Faire disparaître promptement toutes les marques de leur idolâtrie. Cf. Ex. xxiii, 24; xxxiv, 13. *Statuas* : d'après l'hébreu, les « stèles » érigées en l'honneur des faux dieux.

Lucos : plutôt les idoles de bois (*asérîm*) qui représentaient une impure déesse.

6-10. Trois raisons de se séparer des nations païennes. — En premier lieu, le caractère sacré d'Israël, vers. 6 : *populus sanctus, ... peculiaris*. Cf. Ex. xix, 5, et l'explication. En second lieu, les bienfaits de Dieu, complètement gratuits, vers. 6-8 : *elegit, dilexit, custodivit*...; *cum sitis... pauciores* (hyperbole oratoire). En troisième lieu, la fidélité du Seigneur à ses promesses pour quiconque lui obéira, et ses vengeances

vous. Dieu est lui-même le Dieu fort et fidèle, qui garde son alliance et sa miséricorde jusqu'à mille générations envers ceux qui l'aiment et qui gardent ses préceptes;

10. et qui au contraire punit promptement ceux qui le haïssent, sans différer de les perdre entièrement, mais leur rendant sur-le-champ ce qu'ils méritent.

11. Gardez donc les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que je vous commande aujourd'hui d'observer.

12. Si après avoir entendu ses ordonnances, vous les gardez et les pratiquez, le Seigneur votre Dieu gardera aussi à votre égard l'alliance et la miséricorde qu'il a promis à vos pères avec serment.

13. Il vous aimera et vous multipliera; il bénira le fruit de votre sein et le fruit de votre terre, votre blé, vos vignes, votre huile, vos bœufs et vos troupeaux de brebis, dans la terre qu'il a promis avec serment à vos pères de vous donner.

14. Vous serez béni entre tous les peuples. Il n'y aura point parmi vous de stérile de l'un ou de l'autre sexe, ni parmi les hommes, ni dans vos troupeaux.

15. Le Seigneur éloignera de vous toutes les langueurs, et il ne vous frappera point des plaies très malignes de l'Égypte, que vous connaissez; mais il en frappera au contraire tous vos ennemis.

16. Vous exterminerez tous les peuples que le Seigneur votre Dieu doit vous livrer. Votre œil ne sera touché d'aucune compassion pour eux en les voyant, et vous n'adorerez point leurs dieux, de peur qu'ils ne deviennent le sujet de votre ruine.

17. Si vous dites en votre cœur: Ces nations sont plus nombreuses que nous; comment pourrions-nous les exterminer?

18. Ne craignez point, mais souve-

ipse est Deus fortis et fidelis, custodiens pactum et misericordiam diligentibusse, et his qui custodiunt præcepta ejus, in mille generationes;

10. et reddens odientibus se statim, ita ut disperdat eos, et ultra non differat, protinus eis restituens quod merentur.

11. Custodi ergo præcepta et ceremonias atque judicia, quæ ego mando tibi hodie ut facias.

12. Si postquam audieris hæc judicia, custodieris ea et feceris, custodiet et Dominus Deus tuus pactum tibi, et misericordiam quam juravit patribus tuis.

13. Et diliget te ac multiplicabit, benedicetque fructui ventris tui, et fructui terræ tuæ, frumento tuo, atque vindemiæ, oleo, et armentis, gregibus ovium tuarum super terram, pro qua juravit patribus tuis ut daret eam tibi.

14. Benedictus eris inter omnes populos. Non erit apud te sterilis utriusque sexus, tam in hominibus, quam in gregibus tuis.

15. Auferet Dominus a te omnem languorem; et infirmitates Ægypti pessimas, quas novisti, non inferet tibi, sed cunctis hostibus tuis.

16. Devorabis omnes populos, quos Dominus Deus tuus daturus est tibi. Non parcet eis oculus tuus, nec servies diis eorum, ne sint in ruinam tui.

17. Si dixeris in corde tuo: Plures sunt gentes istæ quam ego; quomodo potero delere eas?

18. Noli metuere, sed recordare quæ

toutes prêtes (*statim, et ultra..., protinus*) contre les Ingrats, vers. 9-10.

2° Bénédiction que Jéhovah tient en réserve pour les Israélites fidèles. VII, 11-26.

Développement du vers. 8 et d'autres passages analogues.

11-16. Le Seigneur exécutera sa part du contrat d'alliance. — Bénédiction positives, vers. 13-14, 16: une fécondité universelle (*fructui ventris tui*, les enfants; *asforet*, l'équivalent hébreu de *gregibus*, n'est employé qu'ici et xxviii, 4, 18,

55: c'est, un mot emprunté à la langue chanaanéenne, et qui désignait primitivement la déesse de la fécondité). — Bénédiction négatives, vers. 15: *infirmitates Ægypti*; l'Égypte a toujours été un foyer (« genitrix », dit Plin l'Ancien) de maladies contagieuses.

17-24. Israël n'aura rien à craindre des peuples de Chanaan. — *Si dixeris...* Objection possible, réfutée d'avance. Ne rien craindre, car le passé (*recordare*) est un sûr garant de l'avenir (*sic faciet...*). A cette occasion, nouvelle description

fecerit Dominus Deus tuus pharaoni, et cunctis Ægyptiis,

19. plagas maximas, quas viderunt oculi tui, et signa atque portenta, manumque robustam, et extensum brachium, ut educeret te Dominus Deus tuus. Sic faciet cunctis populis, quos metuis.

20. Insuper et crabrones mittet Dominus Deus tuus in eos, donec deleat omnes atque disperdat qui te fugerint, et latere poterint.

21. Non timebis eos, quia Dominus Deus tuus in medio tui est, Deus magnus et terribilis.

22. Ipse consumet nationes has in conspectu tuo paulatim atque per partes. Non poteris eas delere pariter, ne forte multiplicentur contra te bestię terrę.

23. Dabitque eos Dominus Deus tuus in conspectu tuo, et interficiet illos donec penitus deleantur.

24. Tradetque reges eorum in manus tuas, et disperdes nomina eorum sub cælo; nullus poterit resistere tibi, donec conteras eos.

25. Sculptilia eorum igne combures; non concupisces argentum et aurum, de quibus facta sunt, neque assumes ex eis tibi quidquam, ne offendas, propterea quia abominatio est Domini Dei tui.

26. Nec inferes quippiam ex idolo in domum tuam, ne fias anathema, sicut et illud est. Quasi spurcitiam detestaberis, et velut inquinamentum ac sordes abominationi habebis, quia anathema est.

nez-vous de la manière dont le Seigneur votre Dieu a traité le pharaon et tous les Égyptiens,

19. de ces grandes plaies dont vos yeux ont été témoins, de ces miracles et de ces prodiges, de cette main forte et de ce bras étendu que le Seigneur votre Dieu a fait paraître pour vous tirer de l'Égypte. C'est ainsi qu'il traitera tous les peuples que vous pouvez craindre.

20. Le Seigneur votre Dieu enverra même contre eux des frelons, jusqu'à ce qu'il ait détruit et perdu entièrement tous ceux qui auront pu vous échapper et se cacher.

21. Vous ne les craignez donc point, parce que le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous, lui le Dieu grand et terrible.

22. Ce sera lui-même qui perdra devant vous ces nations peu à peu et par parties. Vous ne pourrez les exterminer toutes ensemble, de peur que les bêtes de la terre ne se multiplient et ne s'élèvent contre vous.

23. Mais le Seigneur votre Dieu vous abandonnera ces peuples, et il les fera mourir jusqu'à ce qu'ils soient détruits entièrement.

24. Il vous livrera leurs rois entre les mains, et vous exterminerez leur nom de dessous le ciel. Nul ne pourra vous résister, jusqu'à ce que vous les ayez écrasés.

25. Vous jetterez dans le feu les images taillées de leurs dieux; vous ne désirerez ni l'argent ni l'or dont elles sont faites, et vous n'en prendrez rien pour vous; de peur que ce ne vous soit un sujet de ruine, parce qu'elles sont l'abomination du Seigneur votre Dieu.

26. Il n'entrera rien dans votre maison qui vienne de l'idole, de peur que vous ne deveniez anathème comme l'idole même. Vous la détesterez comme de l'ordure, vous l'aurez en abomination comme les choses souillées et qui font le plus d'horreur, parce que c'est un anathème.

abrégée des prodiges accomplis en faveur des Hébreux lors de la sortie d'Égypte (vers. 18-19). — *Eas delere pariter...* (22) C.-à-d. toutes à la fois; le motif est aussitôt donné: *ne forte... bestię*. Voyez Ex. xxiii, 29, et le commentaire.

25-26. Moïse réitère énergiquement l'ordre de

ne rien laisser subsister des signes idolâtriques des Chananéens. — *Quippiam ex idolo...* Les métaux précieux dont les idoles étaient souvent fabriquées pouvaient devenir un objet de tentation matérielle d'abord, et bientôt morale. Témoin Achan (Jos. vii, 21).

CHAPITRE VIII

1. Prenez bien garde d'observer tous les préceptes que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous puissiez vivre, que vous vous multipliez *de plus en plus*, et que vous possédiez le pays où vous allez entrer, promis à vos pères avec serment par le Seigneur.

2. Vous vous souviendrez de tout le chemin par où le Seigneur votre Dieu vous a conduits dans le désert pendant quarante ans, pour vous punir et vous éprouver, afin que ce qui était caché dans votre cœur fût découvert, et que l'on connût si vous seriez fidèle ou infidèle à observer ses commandements.

3. Il vous a affligé de la faim, et il vous a donné pour nourriture la manne qui était inconnue à vous et à vos pères, pour vous faire voir que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

4. Voici la quarantième année *que vous êtes en chemin*, et cependant les habits dont vous étiez couvert ne se sont point rompus par la longueur de ce temps, et *les souliers que vous aviez à vos pieds* ne se sont point usés.

5. Pensez donc en vous-même que le Seigneur votre Dieu s'est appliqué à vous instruire, comme un homme s'applique à instruire son fils;

6. afin que vous observiez les commandements du Seigneur votre Dieu, que vous marchiez dans ses voies, et que vous soyez pénétré de sa crainte.

1. Omne mandatum, quod ego precipio tibi hodie, cave diligenter ut facias, ut possitis vivere, et multiplicemini, ingressique possideatis terram, pro qua juravit Dominus patribus vestris.

2. Et recordaberis cuncti itineris, per quod adduxit te Dominus Deus tuus quadraginta annis per desertum, ut affligeret te, atque tentaret, et nota fierent quæ in tuo animo versabantur, utrum custodires mandata illius, an non.

3. Affixit te penuria, et dedit tibi cibum manna, quod ignorabas tu et patres tui, ut ostenderet tibi quod non in solo pane vivat homo, sed in omni verbo quod egreditur de ore Dei.

4. Vestimentum tuum, quo operiebaris, nequaquam vetustate defecit, et pes tuus non est subtritus, in quadragesimus annus est;

5. ut recogites in corde tuo, quia sicut erudit filium suum homo, sic Dominus Deus tuus erudit te;

6. ut custodias mandata Domini Dei tui, et ambules in viis ejus, et timeas eum.

§ IV. — *Le souvenir des bontés du Seigneur.*
VIII, 1 — X, 11.

1^o Dieu, le meilleur des instructeurs à l'égard d'Israël. VIII, 1-6.

CHAP. VIII. — 1-6. En tête (vers. 1) et à la fin de cet alinéa (vers. 6), l'exhortation perpétuelle : *omne* (avec emphase) *mandatum... custodias*. Au milieu, l'idée si vraie et si profonde : Dieu, voulant éprouver les Hébreux (*ut tentaret*), a mêlé les afflictions et les humiliations temporaires (*affligeret*) aux joies sans nombre dont il les a comblés. — *Recordaberis cuncti itineris* : il ne s'agit pas moins de la voie morale que du chemin matériel. — *Nota... quæ in animo*. Trait d'une grande finesse psychologique : les souffrances manifestent le fond des cœurs et des pensées. Cf. II Par. XXXII, 31. — Néanmoins, le bonheur d'Israël avait été plus grand que ses

peines; deux exemples frappants le montrent : 1^o la manne, nourriture céleste, créée tout exprès pour lui (*quod ignorabas...*) ; 2^o un merveilleux équipement (vers. 4). — La parole *quod non in solo pane...* (vers. 3) fut également opposée par Jésus au démon tentateur (Matth. iv, 4). Elle signifie que si les mets ordinaires et naturels font défaut à ses amis, Dieu n'aura qu'un mot à dire pour leur procurer une nourriture miraculeuse, telle qu'était la manne. — *Vestimentum... nequaquam defecit...* Non contents de prendre ces mots tout à fait à la lettre, les rabbins supposent en outre que les vêtements grandissaient avec ceux qui en étaient vêtus. On exagérerait en un autre sens, si l'on se bornait à voir dans ce passage les facilités simplement naturelles (trafic avec les tribus arabes, emploi de la laine et des peaux de leur bétail) que Dieu avait fournies aux Israélites de renouveler leurs vêtements et

7. Dominus enim Deus tuus introducit te in terram bonam, terram rivo-
rum aquarumque et fontium, in cuius
campis et montibus erumpunt fluviorum
abyssi;

8. terram frumenti, hordei, ac vi-
nearum; in qua ficus, et malgranata,
et oliveta nascuntur; terram olei ac
mellis;

9. ubi absque ulla penuria comedēs
panem tuum, et rerum omnium abund-
antia perfrueris; cuius lapides ferrum
sunt, et de montibus ejus aeris metalla
fodiuntur;

10. ut cum comederis, et satiatus fue-
ris, benedicas Domino Deo tuo pro terra
optima, quam dedit tibi.

11. Observa, et cave ne quando obli-
viscaris Domini Dei tui, qui eduxit te
mandata ejus atque judicia et ceremo-
nias, quas ego præcipio tibi hodie;

12. ne postquam comederis, et satiatus
fueris, domos pulchras ædificaveris, et
habitaveris in eis,

13. habuerisque armenta boum, et
ovium greges, argenti et auri cuncta-
rumque rerum copiam,

14. elevetur cor tuum, et non remi-
niscaris Domini Dei tui, qui eduxit te
de terra Ægypti, de domo servitutis,

15. et ductor tuus fuit in solitudine
magna atque terribili, in qua erat ser-
pens flatu adurens, et scorpio, ac dipsas,

7. Car le Seigneur votre Dieu va vous
introduire dans une bonne terre, dans
une terre pleine de ruisseaux, d'étangs
et de fontaines, où les sources des
fleuves répandent leurs eaux en abon-
dance dans les plaines et le long des
montagnes;

8. dans une terre qui produit du fro-
ment, de l'orge et des vignes; où
naissent les figuiers, les grenadiers,
les oliviers; dans une terre d'huile et de
miel,

9. où vous mangerez votre pain sans
que vous en manquiez jamais, où vous
serez dans une abondance de toutes
choses; une terre, dont les pierres sont
du fer, et des montagnes desquelles on
tire les métaux d'airain;

10. afin qu'après avoir mangé et vous
être rassasié, vous bénissiez le Seigneur
votre Dieu qui vous aura donné une si
excellente terre.

11. Prenez garde avec grand soin de
n'oublier jamais le Seigneur votre Dieu,
et de ne point négliger ses préceptes,
ses lois et ses cérémonies, que je vous
prescris aujourd'hui;

12. de peur qu'après que vous aurez
mangé et que vous vous serez rassasié,
que vous aurez bâti de belles maisons,
et que vous vous y serez établi,

13. que vous aurez eu des troupeaux
de bœufs et des troupeaux de brebis, et
une abondance d'or et d'argent et de
toutes choses,

14. votre cœur ne s'élève, et que vous
ne vous souveniez plus du Seigneur
votre Dieu, qui vous a tiré du pays
d'Égypte, de la maison de servitude;

15. qui a été votre conducteur dans
un désert vaste et affreux, où il y avait
des serpents qui brûlaient par leur

leurs chaussures. Les moyens naturels ne furent
pas exclus; mais le texte (cf. xxxix, 5) et l'ana-
logie de la manne mentionnée plus haut supposent
une Providence singulière et exceptionnelle. —
Pes... non subtritus (hébr.: enfié): ainsi qu'il
arrive lorsqu'on marche avec de mauvaises chaus-
sures; d'où il suit que celles-ci avaient été éga-
lement préservées. — *Sicut erudit...* etc. Résumé
de la conduite de Dieu à l'égard de son peuple.
2° Se souvenir pratiquement des libéralités du
Seigneur. VIII, 7-20.

7-10. Magnifique horizon pour un prochain
avenir. — *In terram...* Autre description fort
belle de la Terre promise et des biens qu'elle tient
en réserve pour les Hébreux. Cf. vi, 10-12. *Bo-
nam*: l'idée générale, qui est ensuite développée: la
terre arrosée, par conséquent fertile; pays riche

en métaux (*lapides, ferrum...*). « Les explorateurs
modernes ont constaté la présence du fer en dif-
férents endroits du pays, » surtout au Liban, et
entre Jérusalem et Jéricho. Quant à la fertilité,
elle a cessé depuis longtemps, avec les *fluviorum
abyssi*; mais elle existait alors, et il ne serait
pas impossible de la faire renaître.

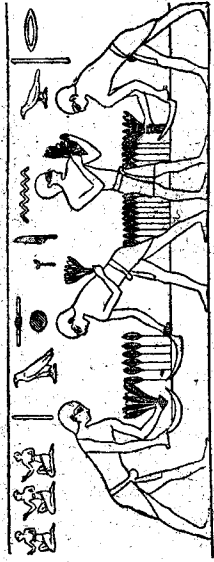
11-18. Ne pas oublier les bontés de Jéhovah
parmi toutes ces délices. Même raisonnement que
ci-dessus, vi, 10-18. — *Elevetur cor tuum* (vers.
14): fait si fréquent dans l'histoire d'Israël. Cf.
xxxii, 13-18; II Par. xii, 1; xxvi, 16; xxxii,
25, etc. — *Et non reminiscaris...* Autre résumé
de ce que le Seigneur a accompli pour son peuple
depuis la sortie d'Égypte. — *Serpens flatu* (ce mot
n'est pas dans le texte) *adurens* (*saraf*): voyez
Num. xxi, 6, et le commentaire. — *Dipsas*: non



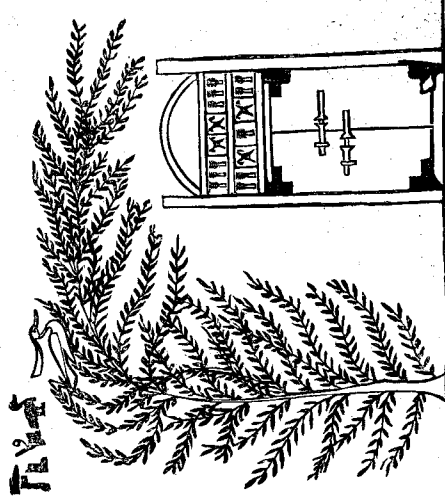
Aigle pêcheur. Deut. xiv, 13.



Le scorpion. Deut. vii, 13.



Scène de moisson. Deut. xvi, 9. (Peinture égyptienne.)



Porte à verrous. Deut. vi, 9. (Peinture égyptienne.)

souffle, des scorpions et des dipsades, et où il n'y avait aucune eau; qui a fait sortir des ruisseaux de la pierre la plus dure;

16. qui vous a nourri dans cette solitude de la manne inconnue à vos pères, et qui, après vous avoir puni et vous avoir éprouvé, a eu enfin pitié de vous;

17. afin que vous ne disiez point dans votre cœur: C'est par ma propre puissance et par la force de mon bras que je me suis acquis toutes ces choses;

18. mais que vous vous souveniez que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous a donné lui-même toute votre force, pour accomplir ainsi l'alliance qu'il a jurée avec vos pères, comme vous le voyez aujourd'hui.

19. Mais si, oubliant le Seigneur votre Dieu, vous suivez des dieux étrangers, et que vous les serviez et les adoriez, je vous prédis dès maintenant que vous serez tout à fait détruit.

20. Vous périrez misérablement, comme les nations que le Seigneur a détruites à votre entrée, si vous êtes désobéissants à la voix du Seigneur votre Dieu.

et nullæ omnino aquæ; qui eduxit rivos de petra durissima,

16. et cibavit te manna in solitudine, quod nescierunt patres tui, et postquam afflixit ac probavit, ad extremum misertus est tui;

17. ne diceres in corde tuo: Fortitudo mea, et robur manus meæ, hæc mihi omnia præstiterunt;

18. sed recorderis Domini Dei tui, quod ipse vires tibi præbuerit, ut implet pactum suum, super quo juravit patribus tuis, sicut præsens indicat dies.

19. Sin autem oblitus Domini Dei tui, secutus fueris deos alienos, coluerisque illos et adoraveris, ecce nunc prædico tibi quod omnino dispereas.

20. Sicut gentes, quas delevit Dominus in introitu tuo, ita et vos peribitis, si inobedientes fueritis voci Domini Dei vestri.

CHAPITRE IX

1. Écoutez, Israël. Vous passerez aujourd'hui le Jourdain pour vous rendre maître de ces nations qui sont plus nombreuses et plus puissantes que vous; de ces grandes villes dont les murailles s'élèvent jusqu'au ciel;

2. de ce peuple d'une taille haute et surprenante, de ces enfants d'Énac que vous avez vus vous-même, et dont vous avez entendu parler, et à qui nul homme ne peut résister.

3. Vous saurez donc aujourd'hui que le Seigneur votre Dieu passera lui-même

1. Audi, Israel. Tu transgredieris hodie Jordanem, ut possideas nationes maximas et fortiores te, civitates ingentes, et ad cælum usque muratas,

2. populum magnum atque sublimem, filios Enacim, quos ipse vidisti, et audisti, quibus nullus potest ex adverso resistere.

3. Scies ergo hodie quod Dominus Deus tuus ipse transibit ante te, ignis

point la vipère de ce nom, dont la morsure cause une soif brûlante; mais un pays desséché, où l'on meurt de soif (*simma'ôn*). — *Eduxit rivos*...: par deux fois, à Raphidim (Ex. xvii, 6) et à Cadès (Num. xx, 11). — *Postquam afflicti, misertus est*: Dieu vérifiait ainsi la définition admirable qu'il avait donnée de sa nature, Ex. xxxiv, 6-7.

18-20. Malheurs réservés à ceux qui s'éloignent d'un si bon Maître. — *Secutus... deos alienos*. C'était le plus grand crime qu'un Israélite pût commettre: il devenait par là même semblable à un païen et perdait tous ses privilèges:

rien de plus juste que Dieu le traitât comme un païen (vers. 20). — *Quas delevit in introitu tuo*: les Amorréens, récemment battus et exterminés dans la Palestine cisjordanienne.

3^e La gratuité de ces bienfaits du Seigneur. IX, 1-6.

CHAP. IX. — 1-3. La prochaine conquête de la Terre sainte sera l'œuvre de Jéhovah lui-même. — Cette contrée si fertile et si riche (VIII, 7-14) était actuellement occupée par des nations puissantes (*maximas, fortiores te*), qu'Israël, réduit à ses propres forces, n'aurait jamais pu déposer.

devorans atque consumens, qui conterat eos et deleat atque disperdat ante faciem tuam velociter, sicut locutus est tibi.

4. Ne dicas in corde tuo, cum deleverit eos Dominus Deus tuus in conspectu tuo : Propter justitiam meam introduxit me Dominus ut terram hanc possiderem ; cum propter impietates suas istæ deletæ sint nationes.

5. Neque enim propter justitias tuas, et æquitate cordis tui, ingredieris ut possideas terras earum ; sed quia illæ egerunt impie, introeunte te deletæ sunt, et ut compleret verbum suum Dominus, quod sub juramento pollicitus est patribus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob.

6. Scito ergo quod non propter justitias tuas Dominus Deus tuus dedit tibi terram hanc optimam in possessionem, cum durissimæ cervicis sis populus.

7. Memento, et ne obliviscaris quomodo ad iracundiam provocaveris Dominum Deum tuum in solitudine. Ex eo die, quo egressus es ex Ægypto usque ad locum istum, semper adversum Dominum contendisti.

8. Nam et in Horeb provocasti eum, et iratus delere te voluit,

9. quando ascendi in montem, ut acciperem tabulas lapideas, tabulas pacti quod pepigit vobiscum Dominus ; et perseveravi in monte quadraginta diebus ac noctibus, panem non comedens, et aquam non bibens.

10. Deditque mihi Dominus duas ta-

devant vous comme un feu dévorant et consumant, qui les réduira en poussière, qui les perdra, qui les exterminera en peu de temps devant votre face, selon qu'il vous l'a promis.

4. Après que le Seigneur votre Dieu les aura détruits devant vos yeux, ne dites pas dans votre cœur : C'est à cause de ma justice que le Seigneur m'a fait entrer dans cette terre et qu'il m'en a mis en possession ; puisque ces nations ont été détruites à cause de leurs impiétés.

5. Car ce n'est ni votre justice ni la droiture de votre cœur qui sera cause que vous entrerez dans leur pays pour le posséder ; mais elles seront détruites à votre entrée, parce qu'elles ont agi d'une manière impie, et que le Seigneur voulait accomplir ce qu'il a promis avec serment à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob.

6. Sachez donc que ce ne sera point pour votre justice que le Seigneur votre Dieu vous fera posséder cette terre si excellente, puisque vous êtes un peuple d'une tête très dure.

7. Souvenez-vous et n'oubliez jamais de quelle manière vous avez excité contre vous la colère du Seigneur votre Dieu dans le désert. Depuis le jour où vous êtes sorti de l'Égypte jusqu'à ce lieu où nous sommes, vous avez toujours murmuré contre le Seigneur.

8. Car à l'Horeb même vous l'avez provoqué ; aussi, s'étant irrité contre vous, il voulut *dès lors* vous perdre,

9. quand je montai sur la montagne pour y recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance que le Seigneur fit avec vous ; et je demeurai sur cette montagne pendant quarante jours et quarante nuits, sans boire ni manger.

10. Le Seigneur me donna alors deux

séder ; mais le Seigneur aidera son peuple à les vaincre (*ipse transibit ante te...* ; cet « ipse » emphatique est répété trois fois dans l'hébreu au vers. 3). — *Enacim, quos ipse vidisti...* : par les yeux des douze explorateurs, Num. xiii, 33. — *Disperdet velociter* : aussi promptement que le demandait l'intérêt des Hébreux, non toutefois d'une manière instantanée. Cf. vii, 22.

4-6. Que les Israélites ne s'enorgueillissent point, comme s'ils avaient personnellement accompli ce grand acte. — *Ne dicas...* : *Propter justitiam meam...* C'était là un troisième danger, non moins grand que ceux des délices de Chanaan (vi, 10 et ss. ; viii, 7 et ss.) et de l'idolâtrie (vii, 1 et ss.). Aussi Moïse insiste-t-il sur cette

pensée : *Non propter justitias tuas* (vers. 5 et 6), ajoutant ce trait positif dont il va donner immédiatement la preuve : *cum durissimæ cervicis...* (un peuple tout à fait désobéissant. Cf. Ex. xxxii, 9, et la note).

2° La gratuité des bienfaits divins ressort des nombreuses transgressions d'Israël. IX, 7-24.

7. Le thème à développer. Bien loin d'avoir mérité ses privilèges et la possession de la Terre sainte, Israël s'en était rendu complètement indigne : *semper... contendisti!*

8-21. L'adoration du veau d'or. — *Et in Horeb provocasti*. Dès l'Horeb, quelques jours seulement après la conclusion de l'alliance théocratique. L'orateur s'étend plus longuement sur cette ré-

tables de pierre, écrites du doigt de Dieu, qui contenaient toutes les paroles qu'il vous avait dites du haut de la montagne, du milieu du feu, lorsque tout le peuple était assemblé.

11. Après que les quarante jours et les quarante nuits furent passés, le Seigneur me donna les deux tables de pierre, les tables de l'alliance;

12. et il me dit : Levez-vous, descendez vite de cette montagne, parce que votre peuple, que vous avez tiré de l'Égypte, a abandonné aussitôt la voie que vous lui aviez montrée : ils se sont fait une idole coulée en fonte.

13. Le Seigneur me dit encore : Je vois que ce peuple a la tête dure;

14. laissez-moi faire, et je le détruirai ; j'effacerai son nom de dessous le ciel, et je vous établirai sur un autre peuple qui sera plus grand et plus puissant que celui-ci.

15. Je descendis donc de cette montagne qui était tout ardente, tenant dans mes deux mains les deux tables de l'alliance.

16. Et voyant que vous aviez péché contre le Seigneur votre Dieu, que vous vous étiez fait un veau de fonte, et que vous aviez abandonné si promptement sa voie qu'il vous avait montrée,

17. je jetai de mes mains les tables, et les brisai sous vos yeux ;

18. je me prosternai devant le Seigneur comme j'avais fait auparavant, et je demeurai quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger, à cause de tous les péchés que vous aviez commis contre le Seigneur, et par lesquels vous avez excité sa colère contre vous.

19. Car j'appréhendais l'indignation et la fureur qu'il avait conçue contre vous, et qui le portait à vouloir vous exterminer. Et le Seigneur m'exauça encore pour cette fois.

20. Il fut aussi extrêmement irrité contre Aaron, et il voulait le perdre ; mais j'intercedai aussi pour lui.

21. Je pris alors votre péché, c'est-à-dire le veau que vous aviez fait ; et l'ayant brûlé dans le feu, je le rompis

bulas lapideas scriptas digito Dei, et continentes omnia verba quæ vobis locutus est in monte, de medio ignis, quando concio populi congregata est.

11. Cumque transissent quadraginta dies, et totidem noctes, dedit mihi Dominus duas tabulas lapideas, tabulas foederis ;

12. dixitque mihi : Surge, et descende hinc cito, quia populus tuus, quem eduxisti de Ægypto, deseruerunt velociter viam quam demonstrasti eis, feceruntque sibi conflatile.

13. Rursumque ait Dominus ad me : Cerno quod populus ille duræ cervicis sit ;

14. dimitte me ut conteram eum, et deleam nomen ejus de sub cælo, et constituam te super gentem, quæ hac major et fortior sit.

15. Cumque de monte ardente descenderem, et duas tabulas foederis utraque tenerem manu,

16. vidissemque vos peccasse Domino Deo vestro, et fecisse vobis vitulum conflatilem, ac deseruisse velociter viam ejus, quam vobis ostenderat,

17. projecì tabulas de manibus meis, confregique eas in conspectu vestro ;

18. et procidi ante Dominum sicut prius, quadraginta diebus et noctibus panem non comedens, et aquam non bibens, propter omnia peccata vestra quæ gessistis contra Dominum, et eum ad iracundiam provocastis ;

19. timui enim indignationem et iram illius, qua adversum vos concitatus, delere vos voluit. Et exaudivit me Dominus etiam hac vice.

20. Adversum Aaron quoque vehementer iratus, voluit eum conterere ; et pro illo similiter deprecatus sum.

21. Peccatum autem vestrum quod feceratis, id est, vitulum, arripiens, igne combussi, et in frusta comminuens,

volte, qui était la plus coupable de toutes. Cf. Ex. xxxii, 1-24. — *Panem non comedens* (vers. 9) : trait nouveau ; l'Exode n'avait mentionné ce jeûne que pour le second séjour de Moïse au Sinaï (cf. vers. 18, et Ex. xxxiv, 28). — *Procidi... sicut*

prius (vers. 18) : comme il l'avait fait au moment de descendre du Sinaï, après que Dieu lui eût fait connaître l'apostasie du peuple. Cf. Ex. xxxii, 11-13. — *Adversum Aaron...* (vers. 20). Autre détail nouveau.

omninoque in pulverem redigens, projecit in torrentem, qui de monte descendit.

22. In Incendio quoque et in Tentatione, et in Sepulcris concupiscentiæ provocastis Dominum;

23. et quando misit vos de Cadesbarne, dicens : Ascendite, et possidete terram, quam dedi vobis, et contempnistis imperium Domini Dei vestri, et non credidistis ei, neque vocem ejus audire voluistis;

24. sed semper fuistis rebelles a die qua nosse vos cepi.

25. Et jacui coram Domino quadraginta diebus ac noctibus, quibus eum suppliciter deprecabar, ne deleret vos ut fuerat comminatus;

26. et orans dixi : Domine Deus, ne disperdas populum tuum, et hereditatem tuam, quam redemisti in magnitudine tua, quos eduxisti de Ægypto in manu forti.

27. Recordare servorum tuorum Abraham, Isaac, et Jacob; ne accipias duritiam populi hujus, et impietatem atque peccatum;

28. ne forte dicant habitatores terræ, de qua eduxisti nos : Non poterat Dominus introducere eos in ferram, quam pollicitus est eis, et oderat illos; idcirco eduxit, ut interficeret eos in solitudine.

29. Qui sunt populus tuus et hereditas tua, quos eduxisti in fortitudine tua magna, et in brachio tuo extento.

en morceaux, je le réduisis tout à fait en poudre, et je le jetai dans le torrent qui descend de la montagne.

22. Vous avez aussi irrité le Seigneur à la station de l'Embrasement, à celle de la Tentation, et aux Sépulcres de la concupiscentie.

23. Et lorsque le Seigneur vous renvoya de Cadesbarné, en disant : Montez, et allez prendre possession de la terre que je vous ai donnée, vous méprisâtes le commandement du Seigneur votre Dieu, vous ne crûtes point ce qu'il vous disait, et vous ne voulûtes point écouter sa voix;

24. mais vous lui avez toujours été rebelles depuis le jour où j'ai commencé à vous connaître.

25. Je me prosternai donc devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits, le priant et le conjurant de ne point vous perdre selon la menace qu'il en avait faite;

26. et je lui dis dans ma prière : Seigneur Dieu, ne perdez point votre peuple et votre héritage, ne perdez point ceux que vous avez rachetés par votre grande puissance, que vous avez tirés de l'Égypte par la force de votre bras.

27. Souvenez-vous de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob; ne considérez point la dureté de ce peuple, ni leur impiété et leur péché;

28. de peur que les habitants du pays d'où vous nous avez tirés ne disent : Le Seigneur ne pouvait pas les faire entrer dans le pays qu'il leur avait promis, et il les haïssait; c'est pourquoi il les a tirés de l'Égypte pour les faire mourir dans le désert.

29. Ils sont votre peuple et votre héritage, et ce sont eux que vous avez fait sortir d'Égypte par votre grande puissance, et en déployant toute la force de votre bras.

22-24. Révoltes aux stations de Tab'erah (in Incendio; la première qui soit mentionnée après le départ du Sinaï, Num. XI, 1-3), de Massah (in Tentatione; la dernière avant d'arriver au Sinaï, Ex. XVII, 1 et ss.), de Qibrot haïffa'avah (in Sepulcris concupiscentiæ; probablement la même que celle de Tab'erah, Num. XI, 4-34), de Cadesbarne (cf. Num. XIII, 1 et ss.). — En résumé : semper fuistis rebelles... (vers. 24).

30. Cette gratitude ressort aussi de l'intercession de Moïse, sans laquelle le peuple était infailliblement perdu, IX, 25-29.

25-29. La prière de Moïse pour les Israélites coupables. Les vers. 22-24 forment une sorte de digression, qui nous a éloignés du fait principal (vers. 8-21); auquel l'orateur revient maintenant pour en achever la narration (IX, 25-x, 11). — Jacui... quadraginta diebus... : durant son second séjour au sommet du Sinaï (cf. vers. 18). — Abrégé de la pressante et sublime prière de Moïse, vers. 26-29. Naturellement, elle est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle qu'il avait adressée à Dieu dès qu'il apprit le crime de son peuple, Ex. XXXII, 11-13.